

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 avril 2026

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À
2030 ET DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 2630)

Adopté

N° DN507

AMENDEMENT

présenté par
M. Chenevard, rapporteur

ARTICLE 13

À l'alinéa 23, supprimer le mot :

« dûment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel